

La Bibliothèque est aujourd'hui reliée au réseau intercommunal et vous pouvez maintenant choisir le livre que vous souhaitez, le commander et le réceptionner à la bibliothèque.

Cette année a été pour tout le monde une période triste. Pas de repas avec les chasseurs, le comité de fêtes, Team Pistard Ouest, pas de vide-grenier, pas de cérémonies au monument aux morts ou en effectif restreint, pas de moules frites, pas de relais du Semnon, pas de feu d'artifice, pas de club de l'amitié, pas de repas pour les anciens et nous ne ferons pas non plus de cérémonie des Vœux en Janvier 2021. Nous espérons que l'année 2021 nous donnera la joie de nous réunir à nouveau et que chacun pourra faire la fête comme pour un mariage par exemple.

Merci enfin à toute la population qui a su appliquer les gestes barrières, le port du masque et autre distanciation, ce qui a permis de ne pas avoir ou peu de cas de COVID-19.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et tous de passer de bonnes fêtes de Noël et de fin d'Année.

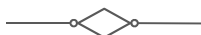
Thierry Lassalle

HORAIRES MAIRIE

La mairie sera fermée du Lundi 21 Décembre au Lundi 28 décembre 2020.

Réouverture de la Mairie le mardi 29 décembre au même heure que d'habitude (9h).

Conseil Municipal du 04/12/2020



Présents : M^{mes} CHAUSSIS, COTTIER, HALATRE, MALEUVRE, MM. LASSALLE, BARDY, BOUTIER, BOUVET, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION et VEINANTE.

Excusés : M^{me} LE BOZEC pouvoir à M. LASSALLE et Mme PRIME pouvoir Mme MALEUVRE.

Présentation du projet de territoire et des missions de la Communauté de Communes

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Vincent MINIER, président de BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ, a fait une présentation du projet de territoire pour la période 2020-2026. Il va être proposé à tous les conseillers des 20 communes de prendre part à un sondage. Il s'en est suivi une discussion sur les objectifs pour cette période et aussi sur ce que la communauté de communes pourrait apporter à la commune de LALLEU.

Convention Piégeage

La convention multi-services actuelle avec la Société FEVLDEC (FGDON) arrive à échéance au 31 décembre 2020. Cet organisme a pour rôle d'aider la commune lors de la destruction des nids de frelons asiatiques et aussi des ragondins. Nous faisons aussi appel à eux lorsque la population des pigeons est trop importante. M. le Maire propose de renouveler cette convention pour la période de 2021 à 2024 pour une cotisation annuelle de 125€ par an. Elle va permettre d'indemniser le piégeur de ragondins et de nous fournir aussi des cages.

Pour l'adhésion : **Vote Pour : 14, Abstention : 1**

Pour indemnisation : **Vote Pour : 13, Abstention : 2**

Renouvellement de la ligne de crédit

Comme chaque année nous demandons au Crédit Agricole de nous renouveler une ligne de crédit afin de nous permettre de payer les factures dans le cas où la commune aurait des retards dans le versement des dotations de l'État. Notre trésorerie ne nous pose pas de problème actuellement.

Pour info cette ligne n'a été utilisée qu'en 2013 lors du paiement des travaux du bourg.

Pour l'année 2021 le montant est de 50 000€ pour la durée de 1 an au taux variable de 1,091%.

Coût pour la commune : 100€ pour les frais de dossier et d'engagement.

Vote Pour : 15

Approbation du changement de statut du SIVU Centre de Secours du Pas situé sur la commune de La Couyère

Lors de la réunion du Conseil Syndical du SIVU Centre de Secours du Pas en date du 29 juin 2020, il a été proposé de modifier l'article 5 des statuts, à savoir un président, un vice-président et un secrétaire, au lieu d'un président, de 3 vice-présidents, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint, ce qui a été validé par les membres du comité Syndical. Les communes adhérentes à ce centre de Secours doivent délibérer pour valider cette décision.

Vote Pour : 15

Modification des Statuts du SDE 35

Suite à des modifications des statuts du SDE 35 dont la commune est adhérente, il nous est demandé de délibérer sur lesdites modifications. Après en avoir discuté le conseil municipal valide les modifications.

Vote Pour : 15

Vente Maison Située 2 rue des Hortensias

Lors de la délibération du 10 octobre 2020 concernant la vente de la maison située 2 Rue des Hortensias, le prix demandé était de 70 000€. A la suite des diagnostics effectués, le futur acquéreur nous a demandé de participer à hauteur de 50% soit une acquisition du bien pour 67.200€.

Après délibération le conseil accepte la proposition d'achat à 67.200€

Vote Pour : 15

La signature du compromis a eu lieu le mardi 8 décembre 2020.